

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**Distr. générale
6 juin 2014

Original : français

**Assemblée générale
Soixante-huitième session**

Point 100 f) de l'ordre du jour

**Examen et application du Document de clôture
de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée
générale : mesures de confiance à l'échelon régional :
activités du Comité consultatif permanent
des Nations Unies chargé des questions
de sécurité en Afrique centrale****Conseil de sécurité
Soixante-neuvième année****Lettre datée du 30 avril 2014, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent du Tchad
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

En ma qualité de représentant du pays assurant actuellement la présidence du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, j'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, le rapport de la trente-septième réunion ministérielle dudit comité, qui s'est tenue à N'Djamena du 19 au 23 décembre 2013 (voir annexe), ainsi que ses trois pièces jointes :

- L'« Appel de N'Djamena » sur la situation politique, sécuritaire, sociale et humanitaire en République centrafricaine;
- La lettre datée du 28 octobre 2013, émanant des Représentants permanents de l'Allemagne et du Gabon auprès de l'Organisation des Nations Unies*;
- La liste générale des participants à la réunion.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et ses annexes comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 100 f) de l'ordre du jour et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Mohamat Zene **Cherif**

* A/68/553; non reproduit dans le présent document.



**Annexe à la lettre datée du 30 avril 2014 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
du Tchad auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Rapport du Comité consultatif permanent
des Nations Unies chargé des questions de sécurité
en Afrique centrale sur sa trente-septième
réunion ministérielle**

Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction	4
I. Adoption de l'ordre du jour	5
II. Élection du Bureau du Comité	6
III. Rapport du bureau sortant	6
IV. État de mise en œuvre des recommandations de la trente-sixième réunion ministérielle	7
V. Revue de la situation géopolitique et de sécurité en Afrique centrale	8
Angola	9
Burundi	10
Cameroun	10
République centrafricaine	11
Congo	12
République démocratique du Congo	13
Gabon	14
Guinée équatoriale	14
Rwanda	15
Sao Tomé-et-Principe	15
Tchad	16
VI. Mise en œuvre de l'Initiative de Sao Tomé	17
VII. Promotion du désarmement et des programmes de limitation des armements en Afrique centrale	19
VIII. Piraterie et sécurité maritimes	22
IX. Lutte contre les groupes armés en Afrique centrale	24
X. Mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité 1325 (2000), 1820 (2008), 1888 (2009) et 1889 (2009) sur les femmes, la paix et la sécurité, et la résolution A/RES/65/69 de l'Assemblée générale sur les femmes, le désarmement et la non-prolifération et la maîtrise des armements	25

XI.	Phénomène du braconnage en Afrique centrale	26
XII.	Point d'information des entités ayant le statut d'observateurs auprès du Comité	27
XIII.	Rapport du secrétariat de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale sur l'évolution institutionnelle des structures et mécanismes sous-régionaux de paix et de sécurité, ainsi que sur le développement de ses partenariats stratégiques	28
XIV.	Discussions sur le thème spécifique retenu : l'Afrique centrale et la menace terroriste	28
XV.	Examen de la situation financière du Comité : mise en œuvre de la Déclaration de Libreville par les États membres	30
XVI.	Lieu et date de la prochaine réunion	30
XVII.	Questions diverses	30
XVIII.	Adoption du rapport de la trente-septième réunion ministérielle	30
XIX.	Motion de remerciements	30
Pièces jointes		
I.	Appel de N'Djamena	32
II.	Liste générale des participants	34

Introduction

1. La trente-septième réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale (UNSAAC) s'est tenue à N'Djamena, République du Tchad, du 19 au 23 décembre 2013.

2. Les États membres suivants ont participé à la réunion : l'Angola, le Burundi, le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Rwanda et le Tchad.

3. Le secrétariat du Comité a été assuré par le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (UNOCA). Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies était représenté par M. Abou Moussa, son Représentant spécial pour l'Afrique centrale et Chef de l'UNOCA.

4. Les entités onusiennes suivantes ont participé aux travaux en qualité d'observateurs : le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, le Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale et le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi.

5. Étaient également présents en qualité d'observateurs : la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), l'Union africaine et la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC).

6. Le début des travaux de la réunion des experts a été marqué par une cérémonie ponctuée par deux discours : celui du représentant du Gouvernement du Tchad, le Secrétaire général du Ministère des affaires étrangères et de l'intégration africaine de la République du Tchad, M. Moussa Mahamat Dago et celui du Président du Comité des experts, S. E. M. Amandin Rugira, Ambassadeur du Rwanda en République démocratique du Congo. Dans son allocution, le représentant du Gouvernement a, entre autres, souligné l'importance de l'examen, pendant les réunions du Comité, des développements politiques et institutionnels dans la sous-région, la sécurité intérieure et transfrontalière, les enjeux liés à la gouvernance, à la situation humanitaire et aux droits de l'homme, ainsi que l'état des lieux dans chaque État. M. Dago a noté que cette revue du Comité se veut le miroir des réalités des États membres. Il a ajouté qu'elle a pour finalité de susciter chez les gouvernements la prise de décisions nécessaire à l'édification d'une Afrique centrale apaisée et stable, condition nécessaire et indispensable à la prospérité. Dans son mot de circonstance, le Président du Comité des experts s'est félicité de la bonne collaboration entre le secrétariat et les États membres au cours du mandat du Rwanda à la présidence du Comité durant les quatre derniers mois qui a été l'une des plus courtes dans l'histoire du Comité. Malgré cette période relativement courte, le mandat du Rwanda a connu du succès articulé sur les points suivants :

- L'évaluation de la mise en œuvre des recommandations de la trente-sixième réunion du Comité tenue à Kigali en août 2013;
- La préparation de l'ordre du jour de la trente-septième réunion du Comité qui a été établi avec la collaboration du secrétariat du Comité à travers la réunion des représentants des États membres à New York;
- Les autres activités visant le rétablissement de la paix et de la sécurité dans la région.

7. La cérémonie d'ouverture de la réunion ministérielle a été marquée par :
- Le discours du Président du bureau sortant du Comité, la République du Rwanda;
 - Le discours du représentant de l'Union africaine, M. Ki Doulaye Coentini;
 - Le message du Secrétaire général de la CEEAC, lu par le Secrétaire général adjoint, M. Guy Pierre Garcia;
 - Le message du Secrétaire général de l'ONU, lu par son Représentant spécial pour l'Afrique centrale et Chef de l'UNOCA, M. Abou Moussa;
 - L'allocution du Ministre des affaires étrangères et de l'intégration africaine de la République du Tchad, M. Moussa Faki Mahamat.

I. Adoption de l'ordre du jour

8. Le Comité a adopté l'ordre du jour suivant :
1. Adoption de l'ordre du jour.
 2. Élection du Bureau du Comité.
 3. Rapport du bureau sortant.
 4. État de mise en œuvre des recommandations de la trente-sixième réunion ministérielle.
 5. Revue de la situation géopolitique et de sécurité en Afrique centrale.
 6. Mise en œuvre de l'Initiative de Sao Tomé.
 7. Promotion du désarmement et des programmes de limitation des armements en Afrique centrale.
 8. Piraterie et sécurité maritimes.
 9. Lutte contre les groupes armés en Afrique centrale.
 10. Mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité 1325 (2000), 1820 (2008), 1888 (2009) et 1889 (2009) sur les femmes, la paix et la sécurité, et la résolution 65/69 de l'Assemblée générale sur les femmes, le désarmement, et la non-prolifération et maîtrise des armements.
 11. Phénomène du braconnage en Afrique centrale.
 12. Point d'information des entités ayant le statut d'observateur auprès du Comité.
 13. Rapport du Secrétariat général de la CEEAC sur l'évolution institutionnelle des structures et mécanismes sous-régionaux de paix et de sécurité, ainsi que sur le développement de ses partenariats stratégiques.
 14. Discussions sur le thème spécifique retenu : l'Afrique centrale et la menace terroriste.
 15. Examen de la situation financière du Comité : mise en œuvre de la « Déclaration de Libreville » par les États membres.

16. Lieu et date de la prochaine réunion.
17. Questions diverses.
18. Adoption du rapport de la trente-septième réunion ministérielle.

II. Élection du Bureau du Comité

9. Les ministres ont élu par acclamation la République du Tchad Président du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale.
10. Le Comité a également élu les États membres du Bureau comme suit :
 - Premier Vice-Président : République d'Angola;
 - Deuxième Vice-Président : République du Burundi;
 - Rapporteur : République de la Guinée équatoriale.

III. Rapport du bureau sortant

11. Le Président sortant a fait le point des activités réalisées depuis la trente-sixième réunion de l'UNSAC, qui s'est tenue du 20 au 23 août 2013 à Kigali. Il a mis l'accent sur les points suivants :
 - Assurer la préparation de la trente-septième réunion ministérielle en collaboration avec l'UNOCA, le secrétariat du Comité;
 - Piloter les négociations ainsi que les consultations bilatérales et multilatérales qui ont abouti à l'adoption, par consensus, de la résolution sur les « mesures régionales de renforcement de la confiance : activités du Comité Consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale »;
 - Militer en faveur du retour de la paix en République centrafricaine au niveau du Conseil de sécurité, en sa qualité de membre non permanent du Conseil de sécurité, et ce, en étroite collaboration avec les autres membres africains du Conseil de sécurité (Maroc et Togo) et les missions permanentes des États de l'Afrique centrale auprès des Nations Unies à New York;
 - Travailler avec les membres du Conseil pour une mise en œuvre des recommandations de la trente-sixième réunion ministérielle, notamment la ratification de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, la Convention de Kinshasa, la modernisation et la biométrisation du système d'état civil et la prise en compte des menaces transversales et connexes à la paix et à la sécurité telles que la piraterie et le terrorisme.
12. À la suite de sa présentation, le Président sortant a encouragé les États membres à respecter leurs engagements vis-à-vis du Comité, y compris en ce qui concerne la mise en œuvre de la Déclaration de Libreville.
13. Le Comité a pris note du rapport du bureau sortant, présenté par son président. Il a félicité les membres pour la qualité du travail accompli et pour la préparation de la trente-septième réunion du Comité.

14. Le Comité a félicité le Rwanda pour son engagement au niveau du Conseil de sécurité en faveur de la stabilisation en République centrafricaine et de sa décision d'envoyer un contingent au sein de la Mission internationale de soutien à la République centrafricaine sous conduite africaine (MISCA).

15. Le Comité a également salué la mobilisation des membres africains du Conseil de sécurité, le Maroc et le Togo, ainsi que les efforts entrepris par la France pour contribuer au retour de la paix en République centrafricaine.

IV. État de mise en œuvre des recommandations de la trente-sixième réunion ministérielle

16. Suite à une décision prise à la réunion de Kigali de procéder à l'examen des recommandations de ses précédentes réunions, le Comité a passé en revue l'état de mise en œuvre des recommandations de la trente-sixième réunion ministérielle. Il s'est félicité de la mise en œuvre des mesures suivantes :

17. S'agissant de la recommandation relative à l'adaptation et à l'harmonisation des législations nationales des États membres sur toutes les formes de criminalité, qui affecte la sous-région, le Comité a appelé la CEEAC et UNOCA à organiser lors des prochaines réunions du Comité des ateliers de travail pour entamer une discussion et avoir une meilleure compréhension de ce phénomène.

18. En ce qui concerne le renforcement des capacités du Mécanisme d'alerte rapide en Afrique centrale (MARAC), le Comité s'est félicité des dispositions prises pour doter cette structure de trois cadres supplémentaires et a remercié le Gouvernement de la République gabonaise pour l'octroi au MARAC de nouveaux locaux.

19. Le Comité s'est félicité de la traduction de la revue géopolitique en langue portugaise.

20. Le Comité a aussi fait le point sur l'état de ratification et de mise en œuvre de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance qui a été ratifiée par le Cameroun, le Gabon, le Rwanda et le Tchad. Le Comité a encouragé les autres États membres à en faire de même.

21. Concernant la modernisation et la biométrisation de l'état civil et l'introduction de la biométrie dans le système électoral, les États membres ont présenté l'état d'avancement de leurs pays respectifs sur ce sujet. Le Burundi, le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Rwanda et le Tchad ont indiqué que le passeport biométrique était en cours d'utilisation ou en cours de finalisation dans leur pays. Le Cameroun, le Congo, la Guinée équatoriale, la République centrafricaine, le Rwanda et le Tchad ont signalé que leurs citoyens étaient dotés d'une carte d'identité biométrique. Sur ce point, la République démocratique du Congo a indiqué que la carte d'identité biométrique serait utilisée à partir d'avril 2014, alors que le Burundi a signalé que le processus était en cours de finalisation. Enfin, en ce qui concerne l'utilisation de la carte d'électeur biométrique, le Gabon, le Rwanda et le Tchad ont informé le Comité que ce système était utilisé dans leur pays. La République démocratique du Congo a aussi précisé que son pays était en cours de finalisation de ce système.

22. Le Comité a également discuté de l'état d'avancement dans la mise en œuvre de l'initiative de Sao Tomé (Convention de Kinshasa). Il s'est félicité de la ratification de ladite convention par quatre des membres du Comité, à savoir le Tchad, le Congo, le Gabon et la République centrafricaine.

23. Le Comité a aussi pris note des informations fournies par le Cameroun et la République démocratique du Congo en ce qui concerne leur ratification de cette convention. L'UNREC a rappelé que six ratifications étaient nécessaires pour que cette convention entre en vigueur et a plaidé pour une ratification rapide des autres États membres.

24. Le Comité a également demandé à l'UNREC d'apporter son appui aux États parties et signataires de la Convention de Kinshasa et du Protocole de Nairobi en vue de l'harmonisation de leurs législations et institutions nationales et encourage ses membres à partager ses expériences nationales.

25. Le Comité s'est félicité de l'inscription de la lutte contre le braconnage à l'ordre du jour de ses réunions et des initiatives prises par les membres du Comité pour alerter la communauté internationale et lutter contre ce phénomène.

26. Le Comité s'est félicité de la réinscription à l'ordre du jour régulier de ses réunions d'un point sur la mise en œuvre des résolutions 1325 (2000), 1820 (2008), 1888 (2009) sur les femmes, la paix et la sécurité et de la résolution 65/69 de l'Assemblée générale sur les femmes, le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements.

27. Le Comité a par ailleurs pris note de l'état exhaustif actuel des contributions financières des États membres présenté par le Secrétariat.

28. Le Comité a décidé de reconduire les recommandations à la trente-sixième réunion qui n'ont pas fait l'objet de mise en œuvre, à savoir :

a) La mise en place d'une stratégie régionale de lutte contre la drogue et les autres substances psychotropes et la création ou le renforcement des commissions nationales spécialement consacrées à cette cause ainsi que le compte rendu de leurs activités au Comité.

b) La mise en place d'une stratégie régionale et d'un cadre de concertation et de réflexion en matière de sécurité pénitentiaire pour faire face au trafic de drogues et des armes légères dans les prisons avec l'appui du Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme et la démocratie.

V. Revue de la situation géopolitique et de sécurité en Afrique centrale

29. Le document sur la revue de la situation géopolitique et de sécurité en Afrique centrale préparé par le secrétariat général de la CEEAC a servi de base aux échanges de vues entre les États.

30. Trois axes majeurs guident la revue de la situation géopolitique et de sécurité dans la sous-région : les développements politiques et institutionnels, la sécurité intérieure et transfrontalière et les enjeux liés à la gouvernance, à la situation humanitaire et aux droits de l'homme.

31. Des discussions, il ressort que la situation géopolitique et de sécurité en Afrique centrale a connu des mutations importantes au plan sécuritaire avec, d'une part, la rupture de la paix et l'émergence du chaos en République centrafricaine et, d'autre part, la victoire militaire de l'armée de la République démocratique du Congo sur la rébellion du M23.

32. Concernant les développements politiques et institutionnels, le Comité a pris acte de ce que la période considérée a été marquée par les efforts des États membres face aux défis liés à la construction des systèmes politiques consensuels et au renforcement de l'état de droit.

33. Au plan de la sécurité intérieure et transfrontalière, l'Afrique centrale est confrontée à une combinaison de menaces, dont notamment : le narcoterrorisme ainsi que les activités de Boko Haram et Al-Chabab dans les pays voisins de la sous-région; le braconnage; l'insécurité maritime; la criminalité dite « rituelle »; l'exploitation illicite des ressources naturelles; et le phénomène des rébellions armées.

34. Sur le plan de la gouvernance, de la situation humanitaire et des droits de l'homme, des efforts notoires ont été entrepris par les États membres. Cependant, la promotion et le respect des droits de l'homme, de même que la pratique de la bonne gouvernance et l'amélioration de la situation humanitaire restent de grands défis en Afrique centrale.

35. Le Comité s'est félicité de la présentation par le secrétariat général de la CEEAC du document relatif à la revue de la situation géopolitique et de sécurité en Afrique centrale et l'a encouragé à la conclure par des recommandations.

36. La situation géopolitique et de sécurité pays par pays se présente comme suit :

Angola

37. La situation politique et sécuritaire en Angola, depuis la dernière réunion de Kigali, est restée stable. Les efforts du Gouvernement sont restés concentrés sur la lutte contre la pauvreté et le chômage, mais aussi dans l'élimination des inégalités sociales, afin de sortir le pays du groupe des pays les moins avancés (PMA), suivant le plan de développement 2012-2017. Dans cet ordre d'idées, il convient d'évoquer la conclusion de la voie ferrée du Couloir de Lobito, un important axe de développement économique de la sous-région qui va permettre aux pays voisins d'exporter leurs produits.

38. Dans le domaine de la bonne gouvernance, on peut noter l'adoption par le Gouvernement du plan national à caractère social visant la résolution des problèmes fondamentaux de la jeunesse, décidé lors de sa conférence nationale.

39. Sur le plan de la sécurité intérieure et transfrontalière, la vaste campagne de récupération des armes et surtout de déminage s'est poursuivie de manière probante. Malgré ces efforts, l'Angola continue à être affecté par une présence large des mines antipersonnelles.

40. Par ailleurs, l'Angola continue à faire face à une forte pression migratoire.

41. Enfin, il faut signaler l'incident frontalier enregistré au cours de la période concernée, entre l'Angola et le Congo, et qui a été résolu par la voie pacifique.

Burundi

42. Le Burundi a poursuivi ses efforts de stabilisation et de consolidation de la vie politique et sécuritaire. Le Comité a été informé du processus en cours relatif à la transition du Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB) conformément à la résolution 2090 (2013) du Conseil de sécurité adoptée le 13 février 2013.

43. Sur le plan sécuritaire, la situation est restée globalement positive. Le Burundi continue par ailleurs à contribuer au retour de la paix dans les autres pays comme en Somalie ou en République centrafricaine.

44. Sur le plan politique, une attention particulière a été portée sur la préparation des élections générales de 2015 avec une certaine sérénité si l'on s'en tient au retour des opposants politiques pour participer ensemble à la vie politique du pays et s'accorder sur les règles de jeu devant régir ces élections. Le même processus est engagé sur le projet de révision de la Constitution car, en effet, le Burundi a choisi la voie du dialogue pour trouver des solutions aux divergences politiques.

45. Cependant, les difficultés économiques et financières réelles qu'éprouve le pays invitent les partenaires du pays à plaider en faveur d'une mobilisation accrue de financements importants, pour la mise en œuvre du cadre stratégique de croissance et la lutte contre la pauvreté, 2^e génération (CSLP.II), afin d'éviter le retour à un climat de tension et de violence.

Cameroun

46. Depuis la dernière réunion ministérielle, le Cameroun est resté fidèle à ses acquis de paix et de stabilité.

47. Sur le plan politique, la consolidation du processus démocratique s'est poursuivie, avec notamment l'organisation des élections législatives et municipales du 30 septembre 2013. Ces consultations se sont déroulées dans le calme et ont été qualifiées de libres et crédibles par les observateurs, aussi bien nationaux qu'internationaux.

48. L'organisme indépendant chargé de l'organisation des élections au Cameroun, ELECAM, a plus gagné en crédibilité, malgré quelques imperfections sans conséquences sur le résultat des élections.

49. Sur le plan social, aucune manifestation publique d'envergure sur l'ensemble du territoire national n'a été enregistrée durant la période concernée.

50. En matière de gouvernance, les autorités ont maintenu l'opération d'assainissement des mœurs publiques, avec notamment les poursuites judiciaires en cours contre des personnalités accusées de détournement des deniers de l'État. Cependant, le dernier classement du pays dans l'indice de perception de la corruption de l'ONG Transparency International montre à suffisance que des efforts restent encore à faire dans ce sens.

51. La situation sécuritaire, quant à elle, est restée sous contrôle, malgré une évolution contrastée. D'un côté, on a noté une certaine hausse de la criminalité urbaine marquée par les attaques à domicile et les agressions sur la voie publique, non alarmantes. De l'autre, une dizaine de crimes dits « rituels » ont été dénombrés dans les villes de Yaoundé et Bafoussam, dont les auteurs et commanditaires ont été

rapidement appréhendés par les forces de l'ordre. La procédure judiciaire sur ces différents cas est en cours.

52. La sécurité transfrontalière, pour sa part, a été perturbée à l'est et dans la partie septentrionale du pays, avec les incursions des éléments armés en provenance de la République centrafricaine, d'une part, et les activités terroristes de la secte nigériane Boko Haram, qui s'est illustrée une fois encore, après le dénouement heureux du rapt d'une famille de touristes français au début de l'année, par l'enlèvement, dans la nuit du 13 au 14 novembre 2013, d'un prêtre catholique français, d'autre part.

53. S'agissant en particulier de la République centrafricaine, après les activités de la Séléka, signalées dans la précédente revue, des hommes armés en provenance de ce pays n'ont pas hésité à lancer des attaques contre des localités camerounaises, dans le but inavoué de libérer le chef rebelle centrafricain Abdoulaye Miskine, arrêté et incarcéré au Cameroun au cours de la période à l'examen.

54. Face à cette situation, le Cameroun a renforcé les mesures de sécurité le long de sa frontière avec la République centrafricaine, a accru ses effectifs au sein de la MISCA, qui sont passés de 504 à 850 militaires le 16 décembre 2013, a mis à sa disposition d'importants matériels, y compris un avion pour l'unité de protection aérienne, et a désigné, conformément aux décisions de la CEEAC, le commandant militaire de cette opération.

55. Si l'on peut saluer ces efforts palpables des autorités dans la sécurisation des frontières avec le Nigéria et la République centrafricaine, force est de reconnaître que les situations sécuritaires dans ces deux pays, parce qu'elles sont de nature à perturber la sérénité des populations camerounaises des zones concernées, méritent d'être suivies avec vigilance.

République centrafricaine

56. La situation politique et sécuritaire, empreinte d'espoir, que nous avons décrite dans la précédente revue sur la République centrafricaine, a été brutalement anéantie au cours de la période concernée, avec non plus la faillite ou la déliquescence, mais la disparition complète de l'État centrafricain et ses « appareils idéologiques » que sont l'armée, la police et la justice. Dans ces conditions, le chaos et l'anarchie se sont installés; la République centrafricaine a connu alors dans tous les domaines les pires difficultés de son histoire : pillages massifs, tueries aveugles, disparition des services de l'État.

57. Les craintes de voir ce conflit épouser la fibre religieuse que le MARAC formulait auparavant se sont même transformées en réalité, avec une confrontation entre chrétiens et musulmans ; les affrontements entre ces deux communautés ayant fait, au cours des derniers jours, des centaines de morts dans la ville de Bangui.

58. Aujourd'hui, la République centrafricaine se trouve dans une situation catastrophique. Avec l'insécurité généralisée, l'économie s'est effondrée, la situation humanitaire devenant extrêmement urgente.

59. Toutefois, un regain d'espoir est à nouveau permis, eu égard à un certain nombre de faits et d'actes positifs posés par la communauté internationale depuis quelque temps, notamment :

- Les résolutions 2121 et 2127 du Conseil de sécurité des Nations Unies qui, respectivement, renforcent le mandat du BINUCA et autorisent le déploiement de la MISCA de l'Union africaine sous le couvert du Chapitre 7 de la Charte des Nations Unies;
- La bonne collaboration entre la CEEAC et l'Union africaine dans la préparation du passage de la MICOPAX2 à la MISCA (effectif depuis le 19 décembre 2013);
- Les déploiement des Forces françaises de l'opération Sangaris, en appui de la MISCA, en conformité avec les dispositions spécifiques de la résolution 2127 (2013);
- La nomination effective par la Présidente de la Commission de l'Union africaine des hauts responsables de la MISCA;
- La détermination des états membres de la CEEAC à fournir des efforts multiformes et à maintenir le leadership de l'Afrique centrafricaine au sein de la MISCA.

60. Au demeurant, le grand défi à relever en République centrafricaine est la reconstruction de l'État, avec une priorité absolue sur le rétablissement d'un minimum de sécurité sur l'ensemble du territoire. Sans cette sécurité minimale, il sera difficile de tenir les engagements contenus dans la feuille de route de la transition, notamment les élections.

Congo

61. Depuis la dernière réunion ministérielle, le Congo est resté fidèle à ses acquis positifs de paix, de sécurité et de stabilité, dans un contexte fait de bonne santé économique.

62. Au plan politique, dans la perspective de l'organisation des élections locales apaisées, initialement prévues avant la fin de l'année 2013 et qui se tiendront en 2014, le Gouvernement, les partis de la majorité présidentielle et ceux de l'opposition ainsi que de la société civile ont maintenu les concertations et consultations nécessaires à la bonne tenue de ces échéances.

63. L'organisation par la Commission nationale électorale indépendante des discussions sur le code de conduite des partis politiques s'inscrit dans cette logique, à la suite de l'organisation paritaire d'un recensement administratif spécial (RAS) quelques mois auparavant.

64. Cependant, l'opposition dite radicale qui réclame depuis 2012 la « convocation des États généraux de la nation, afin de réhabiliter la République, relancer la démocratie et sauver le pays de la catastrophe » demeure en marge de ce processus. De même, cette frange de l'opposition continue d'exprimer sa ferme objection à une éventuelle modification de la Constitution, notamment l'article qui limite le nombre des mandats présidentiels à deux.

65. Au plan sécuritaire, le Congo s'est illustré par une forte implication dans la résolution des conflits en République centrafricaine et en République démocratique du Congo. Le Congo assure la présidence du Comité de suivi des Accords de Libreville sur la République centrafricaine et est un important contributeur de troupes à la FOMAC reversées depuis le 19 décembre 2013 à la MISCA dirigée par

le général Jean-Marie Mokoko, de nationalité congolaise, en qualité de Représentant spécial de l'Union africaine et Chef de la MISCA. Le Congo a également accordé une importante aide financière bilatérale et multilatérale à la République centrafricaine.

66. C'est dans ce contexte que le pays prépare l'exercice multinational et multidimensionnel de maintien de la paix de la CEEAC « Loango 2014 », prévu à Pointe-Noire en 2014. Toutefois, la période concernée a été marquée par un incident à la frontière avec l'Angola, où quelques dizaines de soldats congolais ont été retenus contre leur gré par l'armée angolaise. Cet incident a été heureusement résolu par des voies pacifiques.

République démocratique du Congo

67. Au cours de la période sous revue, la République démocratique du Congo a été au centre d'une abondante actualité politique et sécuritaire.

68. Sur le plan politique, deux points essentiels ont focalisé l'attention, à savoir :

a) La conclusion d'un dialogue politique sous forme de « concertations nationales » entre le pouvoir, l'opposition et la société civile;

b) Le débat sur l'éventualité d'une modification de certains dispositifs de la Constitution, notamment l'article 220 qui limite le nombre de mandats présidentiels.

69. S'agissant du premier sujet, l'on peut relever que cette initiative appréciable émane du Gouvernement et de la majorité présidentielle. Elle avait pour but de renforcer la cohésion autour des institutions face aux groupes armés. À l'issue de ces concertations, un « nouveau départ » a été annoncé avec plusieurs mesures, dont la formation d'un gouvernement de cohésion nationale, puis le retour au pays du corps de l'ancien Président Mobutu et de l'ancien Premier Ministre Tchombe. Mais une frange de l'opposition est restée en marge de ces consultations.

70. Concernant les pourparlers de paix de Kampala, ils ont été conclus à Nairobi le 12 décembre 2013 par la signature de trois déclarations.

71. Quant à l'éventuelle modification de la Constitution, l'opinion est restée divisée malgré les assurances du pouvoir en place de respecter la lettre et l'esprit de l'article 220.

72. Enfin, l'actualité électorale est restée marquée, d'une part, par les revendications de l'opposition en vue de rendre le système plus efficace et plus performant, ainsi que par la nécessité de parachever le processus électoral entamé en 2006 par la tenue des élections locales. À cet effet, la CENI a déjà été mise en place avec la participation de la majorité présidentielle, l'opposition et la société civile.

73. Sur le plan de la gouvernance, les autorités ont continué à fournir les efforts nécessaires en vue de rendre ce secteur plus performant.

74. La sécurité intérieure et transfrontalière, quant à elle, s'est beaucoup améliorée dans la partie est du pays, avec entre autre la victoire militaire des Forces armées de la République démocratique du Congo sur le M23, ainsi que le lancement d'une autre campagne militaire ciblée contre les autres forces négatives, notamment les Forces démocratiques alliées-Armée nationale de libération de l'Ouganda, les Forces démocratiques de libération du Rwanda, l'Armée de résistance du Seigneur et les

différentes milices maï-maï avec l'appui de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo.

75. Toutefois, il convient de garder une certaine prudence et une vigilance accrues face à ces derniers développements, tant l'histoire de la conflictualité dans cette région a montré comment un groupe armé peut disparaître et se régénérer sous une autre appellation, en se coalisant parfois avec d'autres mouvements armés. Surtout quand on sait sur le plan stratégique que l'on peut atteindre l'objectif militaire d'une guerre, mais ne pas forcément atteindre l'objectif politique.

76. Il convient de noter que la République démocratique du Congo a contribué par l'envoi d'un bataillon à la mission de paix en République centrafricaine, des éléments de la police et d'une composante civile. Un contingent additionnel regagnera prochainement la République centrafricaine.

Gabon

77. Depuis la dernière réunion ministérielle de Kigali, la situation générale au Gabon est restée constante, marquée par la paix et la stabilité qui caractérisent habituellement ce pays.

78. Au plan politique, le pays est resté concentré dans la préparation des élections locales sous le système biométrique initialement prévues en novembre, et qui se sont finalement tenues le 14 décembre 2013. La raison principale de ce report était due à la non-disponibilité effective de la liste électorale biométrique dans les délais prévus par la Constitution.

79. Les résultats officiels de cette élection sont attendus pour cette fin de mois de décembre. Il faut cependant noter la forte mobilisation de la population électorale, au point d'atteindre un taux de participation de plus de 60 %.

80. Des tensions sociales ont été enregistrées au cours de la période sous revue, avec notamment la grève des enseignants réclamant le paiement de leurs primes annuelles de vacances et surtout la protestation des élèves de l'enseignement secondaire opposés à un projet de réforme des programmes scolaires pour les classes de troisième et terminale. Au regard de la situation, ce processus de réforme a été suspendu sur décision du Président du Gabon, permettant ainsi aux élèves de reprendre leurs cours normalement.

81. S'agissant de la sécurité intérieure et transfrontalière, la période concernée a été marquée par quelques faits liés à l'insécurité urbaine, notamment à Libreville. Les autorités gabonaises ont continué à mettre en œuvre avec succès des mesures énergiques pour faire face à ces maux.

Guinée équatoriale

82. Depuis la dernière réunion ministérielle, la Guinée équatoriale est restée l'un des pays les plus stables et les plus pacifiques d'Afrique centrale.

83. Sur le plan politique, l'actualité a été dominée par la formation d'un nouveau gouvernement consécutif aux récentes élections générales dans le pays.

84. La stabilité dont jouit le pays lui permet également de devenir une destination privilégiée des grandes réunions internationales de la CEEAC, de l'Union africaine

et des Nations Unies, lui valant une admiration de la part de la communauté internationale.

85. Concernant l'application effective généralisant la libre circulation dans l'espace communautaire de la zone CEMAC, la Guinée équatoriale a jugé utile de la repousser à une date ultérieure à cause de la non-application de certains éléments de la feuille de route consensuelle considérée comme instruments de mise en œuvre de la décision des chefs d'État du 14 juin 2013 à Libreville.

86. Dans le même ordre d'idées, la Guinée équatoriale a continué à éprouver d'énormes difficultés à maîtriser les flux migratoires en provenance des pays hors de la zone CEMAC et non membres de la CEEAC, obligeant les autorités à procéder aux expulsions massives.

87. En outre, l'embellie économique du pays est restée constante, ce qui a certainement amené l'Assemblée générale des Nations Unies à le retirer de la liste des pays les moins avancés.

88. Au plan sécuritaire de la sous-région, la Guinée équatoriale a envoyé un contingent militaire en République centrafricaine avec du matériel conséquent.

89. Enfin, la sécurité intérieure et transfrontalière, quant à elle, a continué à être assurée efficacement, en dépit de quelques cas isolés de banditisme signalés notamment à Malabo et Bata.

Rwanda

90. Le constat positif fait sur les indicateurs de paix, de sécurité et de stabilité au Rwanda depuis la dernière réunion ministérielle de Kigali est resté constant.

91. Sur le plan politique, le pays a organisé, dans la transparence, les élections législatives en septembre 2013 ainsi que la tenue de la onzième session du Dialogue national (Umushyikirano) les 6 et 7 décembre 2013, rassemblant tous les acteurs de la vie nationale vivant tant au Rwanda qu'à l'étranger, aux fins d'évaluer annuellement les réalisations du pays et poser les bases des programmes prioritaires pour l'année suivante, tel que prévu par la Constitution. S'agissant des élections précitées, elles ont été remportées par la coalition Front patriotique rwandais et quatre autres partis politiques avec une victoire nette de 76 % et un taux de participation de 98 %.

92. Grâce à cette majorité confortable, le Gouvernement poursuit son ambitieux programme visant à faire accéder le Rwanda au rang des pays à revenu intermédiaire d'ici à 2020.

93. Cependant, le Rwanda a subi au cours de la période concernée des contre-coups et des accusations de soutien aux rebelles du M23 par le Groupe des experts de l'ONU qui ont reçu l'écho des États-Unis d'Amérique. Ces allégations ont toujours été réfutées par le Rwanda.

94. Concernant la sécurité intérieure et transfrontalière, la situation est restée globalement positive.

Sao Tomé-et-Principe

95. Depuis la dernière réunion ministérielle, la situation générale à Sao Tomé-et-Principe a été marquée par la paix et la stabilité.

96. Mais sur le plan politique, la classe politique est restée divisée sur l'opportunité d'organiser de nouvelles élections législatives anticipées (camp du Premier Ministre déchu adossé sur le parti de l'Action démocratique indépendante, ou de les reporter en 2014, comme l'ont suggéré le Président de la République et le parti Mouvement de libération de Sao Tomé-et-Principe/Parti social-démocrate. Visiblement, c'est la deuxième option qui semble être retenue, à savoir les élections législatives en 2014.

97. Le souhait est que ces échéances permettent au camp qui l'emportera de dégager une majorité parlementaire nécessaire à la stabilité gouvernementale et la poursuite sereine des réformes économiques dont l'archipel a besoin à la veille du début de l'exploitation pétrolière maintes fois annoncée.

98. Il sied de rappeler à ce sujet que Sao Tomé-et-Principe est l'un des pays les plus instables au niveau gouvernemental en Afrique centrale.

99. Sur le plan de la sécurité intérieure et transfrontalière, la situation est globalement maîtrisée. Toutefois, la vigilance et la prudence restent de mise, même si les investigations sur l'introduction illégale des armes dans l'archipel, signalée au secrétariat général de la CEEAC, n'ont pas donné des résultats probants.

Tchad

100. Comme on a pu l'observer depuis l'année 2008, la situation générale au Tchad depuis la dernière réunion ministérielle de Kigali est restée marquée par les acquis de paix, de sécurité et de stabilité.

101. En politique intérieure, le climat politique est apaisé. Un nouveau cadre de concertation a été mis en place, appelé « Cadre national pour le Dialogue politique », qui inclut la société civile.

102. De même, une Commission nationale électorale indépendante, paritaire entre la majorité et l'opposition, a été mise en place pour préparer les élections locales et régionales prévues en 2014. Dans le même ordre d'idées, le Tchad a enregistré des succès importants sur le plan politico-diplomatique.

103. Outre sa participation appréciée aux interventions militaires au Mali et en République centrafricaine, le pays a réussi, pour la première fois de son histoire, à se faire élire au Conseil de sécurité des Nations Unies.

104. S'agissant de la sécurité intérieure et transfrontalière, et comme nous le relevions déjà lors de la dernière réunion ministérielle, le processus de paix est positif, car il se nourrit d'un climat politique favorable.

105. Toutefois, les indicateurs sécuritaires du pays restent à surveiller, en raison notamment d'un environnement en permanente ébullition et qui expose dangereusement les États de la région. C'est le cas du Tchad par exemple. Le conflit au Darfour, avec ses 300 000 réfugiés à l'est du territoire tchadien, ne connaît guère d'avancées notoires; le Nigéria, face à la secte Boko Haram, aux velléités transfrontalières et dont l'orientation est la remise en cause de l'islam confrérique connu dans ce pays; la Libye aujourd'hui « État néant » renfermant tous les ingrédients nécessaires à l'implosion avec des milices tribales, extrémistes et djihadistes, dotées d'arsenaux de guerre mieux élaborés que n'en disposent certains États de la région; et plus bas au sud, la République centrafricaine, dont le Tchad accueille plus de 75 000 réfugiés le long de la frontière. L'armée est en alerte

permanente et celle-ci induit un coût humain et financier très important car, en veillant à protéger ses propres frontières, le Tchad protège en même temps les frontières nord de notre sous-région commune.

Recommandations sur la revue géopolitique

106. À la fin de la revue géopolitique, le Comité a fait les recommandations suivantes :

a) L'organisation d'un atelier sous-régional sur le thème « Adaptation et harmonisation des législations nationales des États membres sur la criminalité dite rituelle », avec l'appui du secrétariat du Comité, en marge de la trente-huitième réunion ministérielle;

b) La mise à disposition par le secrétariat du Comité de la revue géopolitique préparée par la CEEAC aux États membres, au moins deux semaines avant les réunions ministérielles, afin de pouvoir recueillir les commentaires des États membres;

c) La collaboration de la CEEAC, le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique et le RECSA pour appuyer les États membres, à leur demande, dans la mise en œuvre du Protocole de Nairobi et de la Convention de Kinshasa;

d) La mise en place en Afrique centrale d'une stratégie et d'un cadre de concertation et de réflexion en matière de sécurité pénitentiaire avec l'appui du Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme et la démocratie;

e) Le règlement des différends frontaliers sous le sceau du dialogue et de la concertation permanents entre les États concernés de la sous-région;

f) La publication d'une déclaration sur la situation en République centrafricaine (dont une copie est jointe en annexe).

VI. Mise en œuvre de l'Initiative de Sao Tomé

Code de conduite des forces de défense et de sécurité en Afrique centrale

107. Le secrétariat général de la CEEAC a présenté le rapport sur les principales activités réalisées depuis la dernière réunion ministérielle de Kigali, en lien avec la mise en œuvre du Code de conduite des forces de défense et de sécurité d'Afrique centrale.

108. Le Comité a noté que, depuis la trente-sixième réunion ministérielle du Comité, les actions du secrétariat général de la CEEAC en faveur de la mise en œuvre du Code de conduite des forces de défense et de sécurité d'Afrique centrale se sont concentrées sur trois axes principaux, à savoir :

- L'information, la publication et la diffusion des informations sur la promotion des relations civilo-militaires en Afrique centrale;
- Le développement des capacités techniques des agents d'application de la loi en matière de gouvernance démocratique du secteur de la sécurité en Afrique centrale;

- La coopération internationale et l'échange d'expériences en matière de réforme du secteur de la sécurité en Afrique centrale.

109. Pour ce qui est de l'information, la CEEAC a indiqué qu'elle s'est attelée, depuis la dernière réunion ministérielle du Comité tenue à Kigali, à l'édition du Code de conduite des forces de défense et de sécurité d'Afrique centrale.

110. À ce jour, le document est en cours de finalisation sur le plan technique. Une fois édité sous forme de livret de poche, le Code de conduite des forces de défense et de sécurité d'Afrique centrale sera partagé avec les institutions militaires et de sécurité des États membres du Comité en vue de son enseignement et de sa vulgarisation.

111. À cet effet, le Comité recommande à la CEEAC de mettre à la disposition de l'Angola et de Sao Tomé-et-Principe une version portugaise du code de conduite édité.

112. En ce qui concerne le développement des capacités, le secrétariat général de la CEEAC a continué d'offrir son appui technique, en vue du renforcement des capacités institutionnelles des États membres du Comité dans le domaine de la gouvernance démocratique du secteur de la sécurité en Afrique centrale.

113. Dans ce cadre, le secrétariat général de la CEEAC a assisté techniquement les autorités nationales compétentes dans le déclenchement du processus d'élaboration et d'adoption du « Code de bonne conduite des forces de défense et de sécurité du Gabon ». Ce code de bonne conduite, qui a été officiellement remis aux agents des Forces de défense et de sécurité du Gabon au cours d'une cérémonie solennelle, s'inspire en grande partie des dispositions pertinentes du Code de conduite à dimension sous-régionale adopté en 2009 par les 11 États membres du Comité.

114. En outre, le secrétariat général de la CEEAC poursuit, avec les consultants nationaux recrutés à cet effet, le processus d'élaboration du projet de livre blanc sur les sociétés privées de sécurité en Afrique centrale, qu'il a lancé depuis le début de l'année 2012.

115. Le Comité recommande, qu'une fois finalisé, le projet de livre blanc soit adopté par les ministres dans le cadre d'une réunion du Comité, et à la suite de la réunion de validation d'experts gouvernementaux qu'organisera, au courant de 2014, le Secrétaire général de la CEEAC sur cette question.

116. Il a été noté que la coopération et l'assistance internationale sont d'importants domaines d'intervention du secrétariat de la CEEAC en matière de réforme du secteur de la sécurité en Afrique centrale.

117. Le Comité a pris bonne note du fait que, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de l'Union africaine en matière de réforme du secteur de la sécurité en Afrique, adoptée en janvier 2013 à Addis-Abeba, le secrétariat général de la CEEAC a pris part, du 25 au 28 novembre 2013, aux travaux de l'Atelier des experts africains sur le projet de guide de l'Union africaine pour l'élaboration d'un code de conduite des institutions du secteur de la sécurité en Afrique.

118. Ce nouveau code de conduite qui complète et parachève celui adopté en 2001, sous les auspices du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, par les instances décisionnelles de l'Union africaine se

singularise par le fait qu'il prend en compte la problématique de la sécurité privée en Afrique.

VII. Promotion du désarmement et des programmes de limitation des armements en Afrique centrale

119. Le Comité a pris note de l'information donnée par la CEEAC sur les actions qu'elle a entreprises pour mettre en œuvre la Convention de Kinshasa. Ces actions se sont concentrées sur deux axes prioritaires, à savoir :

- L'appui au développement des capacités institutionnelles des États membres en matière de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre;
- La coopération internationale et l'échange d'expériences en matière de lutte contre le trafic illicite des armes légères et de petit calibre dans la sous-région.

120. À cet effet, la CEEAC a indiqué que, concernant le développement des capacités institutionnelles, dans l'attente de l'entrée en vigueur de la Convention de Kinshasa, des mesures d'appui au développement des capacités institutionnelles des États membres continuent d'être prises par ses soins. Il s'agit notamment de l'assistance offerte en vue de la mise sur pied et de l'opérationnalisation des commissions nationales de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre.

121. Dans ce cadre et conformément aux recommandations de la réunion technique préparatoire qu'il a organisée les 18 et 19 avril 2012 à Libreville, le secrétariat général de la CEEAC se prépare à organiser, au premier trimestre de 2014 à Libreville, un forum national sur la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre au Gabon. Ce forum vise, entre autres objectifs, à sensibiliser les autorités gabonaises sur la nécessité de créer et de rendre opérationnelle, aussi rapidement que possible, la commission nationale sur les armes légères et de petit calibre du Gabon.

122. Par ailleurs, il est à signaler que des forums similaires à celui du Gabon sont également en cours de préparation. Ils devront se tenir tout au long de l'année 2014 dans quatre autres pays cibles, à savoir le Cameroun, le Congo, la République centrafricaine et le Tchad.

123. À cet effet, le Comité recommande à Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) de fournir son assistance à la CEEAC en vue de la multiplication et de la diffusion auprès des États membres du manuel des procédures d'établissement des commissions nationales sur les armes légères et de petit calibre qu'il a élaboré en 2012.

124. Dans le cadre de la coopération et l'échange d'expériences, le secrétariat général de la CEEAC a pris part à la deuxième réunion annuelle du Comité de pilotage de l'Union africaine sur les armes légères et de petit calibre et le désarmement, la démobilisation et la réintégration, qui s'est tenue les 18 et 19 novembre 2013 à Arusha (République-Unie de Tanzanie).

125. Le Comité a pris note du fait que la mise en œuvre de la Convention de Kinshasa présente certains défis, notamment :

- L'insuffisance actuelle des ratifications qui empêche aussi bien l'entrée en vigueur de la Convention que l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme quinquennal d'activités prioritaires, tel que recommandé par le Comité depuis sa trente-quatrième réunion ministérielle;
- La mise sur pied et l'opérationnalisation dans tous les États membres du Comité des commissions nationales sur les armes légères et de petit calibre répondant aux standards édictés par le secrétariat général de la CEEAC dans le manuel de procédures qu'il a édité en 2012.

126. Le Comité a été informé que le Cameroun a ratifié la Convention de Kinshasa et que les instruments de sa ratification seront déposés au début de l'année 2014.

127. À cet effet, le Comité a encouragé les États membres qui ne l'ont pas encore fait à ratifier la Convention de Kinshasa.

128. En guise de perspectives, et en attendant la maturation du Réseau d'action sur les armes légères en Afrique centrale, le secrétariat général de la CEEAC a entamé au cours du mois d'octobre 2013, un processus de collaboration avec le Centre pour la paix, la sécurité et la prévention de la violence armée basé à Birmingham au Royaume-Uni à travers la signature d'un protocole d'entente dont se félicite le Comité. Ce centre a informé le Comité de la tenue en juin 2014 de la cinquième réunion biennale des États membres sur le programme d'action des Nations Unies sur les armes légères et de petit calibre.

129. À cet effet, le Comité a recommandé au secrétariat d'organiser au cours de la trente-huitième réunion ministérielle, une réunion technique des États membres préparatoires de ladite réunion biennale. Le Comité a encouragé les États membres de participer à la réunion biennale et à la CEEAC de les accompagner comme dans le cas du Traité sur le commerce des armes.

130. La présentation de la CEEAC a été suivie par le point fait par le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique sur le « désarmement dans la sous-région de l'Afrique centrale ». Il a présenté les développements concernant les instruments et mécanismes politiques et juridiques internationaux, régionaux et sous-régionaux relatifs au contrôle des armes classiques, y compris les armes légères et de petit calibre et les armes de destruction massive. Le représentant du Centre a notamment présenté les progrès dans la mise en œuvre du Programme d'action pour prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, de l'Instrument international de traçage, et la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, la participation au registre des armes classiques et aux rapports normalisés sur les dépenses militaires, dans la ratification de la Convention de Kinshasa et l'adoption du Traité sur le commerce des armes.

131. Le Centre a souligné l'importance de la soumission de rapports nationaux sur la mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies pour prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre dans tous ses aspects et a fait constater qu'en 2012, seule la moitié des États membres du Comité ont soumis leurs rapports. Il les a invités à soumettre leurs rapports pour l'année 2013. Le Centre a aussi partagé les résultats de la deuxième conférence de révision du Programme d'action qui s'est tenue en septembre 2012, notamment l'adoption d'un document ambitieux pour la mise en œuvre du programme, qui inclut des références aux droits de l'homme, à la réduction de la violence armée, la

coopération régionale et le lien entre initiatives régionales et le processus global au sein des Nations Unies.

132. Les participants ont également reçu des informations pour la préparation de la cinquième réunion biennale des États sur le Programme d'action de 2014, qui est prévue dans la semaine du 16 au 24 juin 2014.

133. Le Centre a indiqué que le commerce illicite et la prolifération des armes légères et de petit calibre continuent d'avoir un impact négatif dans plusieurs pays d'Afrique centrale. Les États concernés rencontrent des difficultés à gérer le problème et de trouver des solutions pérennes avant de souligner qu'un programme de marquage et d'enregistrement des armes en possession gouvernementale et privée peut contribuer à la gestion de ce problème.

134. Le Centre s'est réjoui que le 26 septembre 2013, le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté sa première résolution consacrée exclusivement à la question des armes légères et de petit calibre : la résolution 2117 (2013) et a expliqué ses différentes dispositions.

135. Dans ce sens, le Centre a indiqué que le Bureau des affaires de désarmement a envoyé une note verbale aux États, leur indiquant la date limite de transmission des rapports, le 31 décembre 2013, ainsi que d'autres détails concernant la présentation des rapports.

136. En vue de la cinquième réunion biennale des États de 2014 sur le Programme d'action et la dynamique actuelle sur le Traité sur le commerce des armes, le Centre souhaiterait appeler les États qui sont en position de le faire de procéder à la ratification de la Convention de Kinshasa dès que possible.

137. En ce qui concerne le Traité sur le commerce des armes, le Centre a souligné l'importance d'accélérer l'entrée en vigueur de ce traité, qui contribuera aussi à la paix et la sécurité en Afrique centrale. Depuis l'ouverture du TCA à la signature le 3 juin 2013, 115 États ont signé le Traité, dont six États de la sous-région. Le Bureau des affaires de désarmement encourage les autres États de la sous-région à se joindre aux signataires et encourage sa ratification. Le Centre a également informé les membres du Comité qu'elle a lancé, dans le cadre de l'ouverture à la signature du Traité sur le commerce des armes, une structure de financement qui appuie la coopération en matière de régulation des armes qui sera connue sous son acronyme anglais UNSCAR (United Nations Trust Facility Supporting Cooperation on Arms Regulation).

138. Pour ce qui est de la mise en œuvre de la résolution 1540, le Centre a également encouragé les quatre États membres de la sous-région, qui n'ont pas encore soumis de rapport au Comité créé par la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, de le faire dès que possible et a informé le Comité d'un projet régional qui a pour but d'accompagner les États dans la préparation de leurs premiers rapports. Le Centre a également suggéré que le Comité discute de la mise en œuvre de la résolution 1540, lors d'une de ses prochaines réunions.

139. La CEEAC et le Centre pour la paix, la sécurité et la prévention de la violence armée ont informé le Comité de la tenue de la Conférence sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires qui se tiendra au Mexique les 13 et 14 février 2014.

Mise en œuvre de la feuille de route pour la lutte contre le terrorisme et sur la non-prolifération des armes en Afrique centrale

140. Le coordonnateur régional de la stratégie des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme et la prolifération des armes en Afrique centrale a rappelé au Comité l'organisation du premier atelier régional du réseau sur la lutte contre le terrorisme en marge de la trente-cinquième réunion ministérielle du Comité qui s'est tenue à Brazzaville en décembre 2012. Le principal résultat de l'atelier a été la constitution d'un réseau des coordonnateurs nationaux de lutte contre le terrorisme et la désignation d'un coordonnateur régional.

141. Le coordonnateur régional a indiqué que l'Afrique centrale est exposée aux menaces terroristes à partir des foyers sahéliens et ouest-africains, avec une incursion potentielle d'éléments du foyer somalien.

142. Le coordonnateur régional a mis l'accent sur l'impératif de mettre en œuvre la feuille de route contre le terrorisme en vue de permettre à l'Afrique centrale d'être dotée d'un dispositif effectif à même de lutter contre ce défi.

143. Le Comité a pris note des informations données par le coordonnateur régional signalant la tenue à partir de 2014 d'une série d'ateliers sur le renforcement de capacités de la police (Gabon, 28-30 janvier 2014), le contrôle des frontières (Congo), le blanchiment d'argent (organisé par le Groupe d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique centrale), la justice (Sao Tomé-et-Principe), le trafic des armes légères et de petit calibre (Burundi), et sur les droits civils (Cameroun).

144. Le coordonnateur régional a plaidé pour un engagement politique et financier plus marqué des États ainsi que d'une vision commune avant de souligner l'importance de renforcer les capacités des États, de s'attaquer aux causes profondes de ce défi et de veiller au respect des droits de l'homme. Enfin, il a remercié le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale pour son soutien.

VIII. Piraterie et sécurité maritimes

145. Le Comité a suivi avec attention la présentation faite par le secrétariat général de la CEEAC sur l'état des lieux de la sûreté et la sécurité maritimes dans le Golfe de Guinée, l'état d'avancement dans l'opérationnalisation du Centre régional de la sécurité maritime d'Afrique centrale (CRESMAC) et dans la mise en œuvre des décisions du Sommet de Yaoundé.

146. Il a été indiqué que l'insécurité dans le Golfe de Guinée continue d'avoir un impact considérable sur la région d'Afrique centrale aux plans sécuritaire, économique et humain, menaçant ainsi la sécurité et la prospérité de ses États.

147. S'agissant de l'opérationnalisation du CRESMAC, le secrétariat général de la CEEAC a informé le Comité du retard accusé par les États membres, à l'exception de la République du Congo, dans le financement du fonds chargé du démarrage effectif des activités dont le mécanisme avait été adopté lors de la quatrième réunion du Conseil des ministres du Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale, tenue à N'Djaména, le 4 avril 2010. Le secrétariat général de la CEEAC a invité les États à respecter leurs engagements financiers vis-à-vis du CRESMAC.

148. En ce qui concerne la mise en œuvre des décisions du Sommet de Yaoundé, le secrétariat général de la CEEAC a fait état de la tenue des réunions de suivi tenues à Libreville et à Dakar dans le cadre de la mise en œuvre du Centre interrégional de coordination dont le siège sera établi au Cameroun ainsi que de la tenue d'une réunion du G8++ à Abuja. Le secrétariat général de la CEEAC a indiqué que la mise en œuvre des décisions de Yaoundé va nécessiter des réformes devant permettre au code de conduite de revêtir un caractère contraignant dans trois ans.

149. La délégation de la République du Congo a aussi fourni un éclairage des mesures prises pour la mise en place de ce centre à Pointe-Noire indiquant qu'une mission d'experts de la CEEAC s'est rendue à Brazzaville et à Pointe-Noire, en septembre 2013, pour évaluer les équipements techniques et spécifiques et que le CRESMAC devrait être opérationnel en février 2014. La République du Congo a également présenté les efforts déployés sur les plans réglementaire et institutionnel dans le cadre de la mise en œuvre des résolutions du Sommet de Yaoundé ainsi que sur le plan bilatéral et multilatéral. Ces efforts ont valu au Congo d'être réadmis sur la « white list » des garde-côtes américains. Enfin, il a été signalé que le Congo a été désigné par l'Union Africaine pour porter la stratégie africaine AIM-2050 qui sera adoptée par le Sommet des chefs d'État de l'Union africaine en janvier 2014, à Addis-Abeba.

150. Le Congo a informé le Comité de l'adoption par l'Assemblée de l'Organisation maritime internationale (OMI) à sa vingt-huitième session, d'une résolution prévoyant la création d'un Fonds d'affectation spéciale de l'OMI pour la sûreté maritime en Afrique de l'ouest et du centre.

151. Le Comité a pris note des dispositions prises par le Gouvernement du Cameroun dans le cadre de la mise en œuvre des décisions du Sommet de Yaoundé, notamment la création d'un comité national de suivi des résolutions dudit Sommet.

152. Suite aux échanges sur ce point, le Comité fait les recommandations suivantes :

a) L'organisation d'une réunion des Ministres des transports et des marines marchandes, des chefs des départements concernés pour définir le mode de financement et de décaissement des contributions des États quant à l'opérationnalisation du CRESMAC.

b) Le versement par les États membres signataires au protocole du budget de démarrage des activités du CRESMAC d'un montant de 665 000 000 FCFA adopté par le Conseil des Ministres du Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale tenu à N'Djaména le 4 avril 2010 et réparti comme suit :

- Angola, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale: 91 000 000 FCFA;
- République démocratique du Congo, Tchad : 65 000 000 FCFA; et
- République centrafricaine, Sao Tomé-et-Principe : 33 250 000 FCFA.

c) Le lancement par les États côtiers des réformes du secteur de la sécurité et de la sûreté maritimes sans lesquelles les décisions de Yaoundé connaîtraient des difficultés de mise en œuvre. Cette réforme pourrait, entre autre, se faire autour des six piliers suivants : la gouvernance maritime, l'économie maritime, la juridiction maritime, la défense maritime, la sécurité maritime, la réponse et la récupération maritimes.

IX. Lutte contre les groupes armés en Afrique centrale

153. Le Comité recommande qu'une discussion approfondie soit menée au cours de sa prochaine réunion quant à la lutte contre les autres groupes armés autres que la LRA qui opèrent en Afrique centrale notamment les Forces démocratiques de libération du Rwanda, les Forces démocratiques alliées-Armée nationale de libération de l'Ouganda, les Maï Maï et les différents groupes armés.

154. Le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale a informé le Comité de la poursuite, en étroite collaboration avec l'Envoyé Spécial de l'Union africaine sur la LRA, de ses efforts et activités de coordination de mise en œuvre de la stratégie régionale de lutte pour l'éradication effective de la LRA, approuvée par le Conseil de sécurité des Nations Unies le 29 juin 2012.

155. Dans ce contexte, le Bureau, en synergie avec l'Union africaine et l'accompagnement de ses partenaires internationaux a organisé en août 2013 à Entebbe, en Ouganda, la réunion biennale des coordonnateurs nationaux, régionaux et internationaux de lutte contre la LRA.

156. Au cours de cette réunion, ces partenaires ont fait le point des initiatives engagées dans les domaines militaire, politique, humanitaire et celui des droits de l'homme, de même qu'ils ont défini un calendrier d'activités pour les prochains six mois dans le cadre du plan de mise en œuvre de la stratégie régionale.

157. En outre, UNOCA a informé des préparatifs qui sont en cours en ce moment même, pour la tenue de la très prochaine rencontre dans ce sens, prévue à Entebbe, en Ouganda.

158. Toujours dans le cadre de la lutte contre la LRA, UNOCA a rapporté que le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies a participé le 2 octobre 2013 à Bruxelles, à une conférence organisée sous l'égide du Parlement européen, avec pour objectif principal de recentrer l'attention internationale sur la question de la LRA.

159. Ensuite, il a participé le 4 octobre 2013 toujours à Bruxelles, à la réunion du Groupe de travail international sur la LRA, coprésidé par l'Union européenne et les États-Unis. Les membres de ce groupe ont estimé qu'il importait de renforcer l'initiative d'appui politique et financier fourni à l'initiative de coopération régionale avec l'Union africaine, afin de capitaliser sur la récente expansion des opérations militaires.

160. Enfin, UNOCA a informé que lors de la récente présentation au Conseil de sécurité du rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur les activités du Bureau régional, le Représentant spécial du Secrétaire général a, encore une fois, soumis à la haute attention des membres du Conseil, la question de la nébuleuse LRA. Elle y a été amplement discutée.

161. Les membres du Conseil ont, en plus, insisté sur la nécessité de renforcer les efforts visant à mettre fin aux activités de la LRA, surtout dans le contexte actuel où la RCA est extrêmement fragilisée.

162. Le Comité a recommandé qu'au-delà de la LRA un débat soit institué sur les autres groupes armés dans la sous-région.

X. Mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité 1325 (2000), 1820 (2008), 1888 (2009) et 1889 (2009) sur les femmes, la paix et la sécurité, et la résolution A/RES/65/69 de l'Assemblée générale sur les femmes, le désarmement et la non-prolifération et la maîtrise des armements

163. La délégation de la République du Congo a fait une présentation sur les efforts au niveau national en vue de la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité 1325 (2000), 1820 (2008), 1888 (2009) et 1889 (2009) sur les femmes, la paix et la sécurité, et la résolution A/RES/65/69 de l'Assemblée générale sur les femmes, le désarmement et la non-prolifération et la maîtrise des armements.

164. Le Comité a noté que la République du Congo a entrepris de nombreuses actions dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), résolution qui constitue un outil essentiel pour la protection et l'amélioration des conditions de la femme. Il a été informé des campagnes de sensibilisation et de vulgarisation de la résolution 1325 (2000) auprès des autorités et du personnel des Forces armées congolaises et la gendarmerie nationale dans les villes de Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie et Djambala.

165. Le Comité a également signalé son appréciation par rapport à :

- L'adoption de la politique nationale genre assortie du plan d'action 2009-2013;
- L'élaboration d'un plan national pour l'amélioration de la condition de la femme;
- L'élaboration des textes visant la protection et l'amélioration des droits de la femme.

166. Le Comité a également noté que le Congo attache du prix à la mise en œuvre des résolutions 1820 (2008), 1888 (2009) et 1889 (2009) sur les violences faites aux femmes et aux filles en temps de conflits armés et accorde une attention pour la sensibilisation et la vulgarisation de la résolution A/65/69 de l'Assemblée générale.

167. Le Comité a été informé que le Gouvernement congolais envisage de faire traduire ce texte dans les deux langues nationales du pays, à savoir le lingala et le kikongo. Il a également noté la détermination du Congo à mettre en œuvre les résolutions 1820 (2008) et 1889 (2009) relatives aux violences sexuelles exercées sur les femmes en temps de conflit armé. Le Congo y attache du prix d'autant plus que la situation des femmes à l'Est de la République démocratique du Congo est cruciale.

168. Par ailleurs, dans le cadre de la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre, le Comité a été informé par la CEEAC de son programme de formation, courant 2014, des femmes sur le thème « violence armée, guerre et lutte contre les armes légères et de petit calibre ». Ces formations nationales résultent de recommandations du séminaire sous-régional tenu du 5 au 8 mai 2012 à N'Djaména au Tchad.

169. Le Comité a encouragé les États membres à poursuivre leurs efforts dans la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, conformément au point à l'examen.

170. Le Comité a encouragé la mise en place d'une stratégie régionale et d'un cadre de concertation et de réflexion en matière de sécurité pénitentiaire pour faire face aux viols et aux violences sexuelles dans les prisons avec l'appui du Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme et la démocratie.

XI. Phénomène du braconnage en Afrique centrale

171. Suivant la recommandation de la trente-sixième réunion du Comité d'inscrire ce point sur l'agenda de ses prochaines réunions, la délégation gabonaise a fait une présentation sur le phénomène du braconnage en Afrique centrale.

172. La délégation du Gabon a informé le Comité des initiatives et démarches concrètes entreprises par le Gouvernement gabonais, dans le but de soutenir et renforcer les efforts consentis par les États membres de la CEEAC dans la lutte contre le phénomène.

173. Le Comité a pris note qu'à l'échelle internationale, le Gabon a organisé conjointement avec l'Allemagne, le 26 septembre 2013 à New York, en marge de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale, une forte manifestation suivie d'un débat de haut niveau sur le thème : « Braconnage et commerce illégal d'espèces sauvages : un délit à multiples facettes et un défi croissant pour la communauté internationale ». Plusieurs chefs d'État et ministres d'États Membres de l'ONU ont répondu à l'invitation du Président Ali Bongo Ondimba et du Ministre allemand des affaires étrangères, M. Guido Westerwell. Le Secrétaire général adjoint de l'ONU, le Secrétaire général de la CEEAC, et autres dirigeants des Nations Unies, d'organisations régionales, et de la société civile y ont également participé.

174. Unanimement, les participants ont approuvé une déclaration sur le commerce d'espèces sauvages menacées d'extinction, comme un sérieux obstacle à la réalisation du respect des droits de l'homme, de la paix et la sécurité et du développement universels. Au sortir de cette rencontre, la lettre n° A/68/553 de l'Assemblée générale a été adressée au Secrétaire général de l'ONU avec en annexes de pertinentes recommandations dont entre autres :

- La nomination d'un Représentant ou Envoyé spécial du Secrétaire général de l'ONU pour la protection de la faune et la flore, chargé de mobiliser la communauté internationale dans la lutte contre le braconnage;
- La constitution d'un « Groupe de pays amis » dans cette lutte, avec à leur tête ceux d'Afrique Centrale;
- La soumission d'une résolution à l'Assemblée générale sur le braconnage, en insistant sur les dimensions environnementale, économique et sécuritaire connexes de ses conséquences;
- L'organisation d'une conférence internationale sur la question, et que le Gabon abriterait.

175. Le Comité a accueilli favorablement la proposition de la délégation gabonaise de considérer les documents de l'Assemblée générale plus haut mentionnés et référence A/68/553, comme documents de travail du Comité consultatif et en tant

que tels, les publier comme annexes au rapport final de la 37^e réunion ministérielle du Comité¹.

176. Par ailleurs, le Comité a été informé qu'en marge de la réunion de haut niveau, le Président Ali Bongo Ondima a participé, le même jour à New York, au lancement d'un projet triennal de « l'Initiative mondiale Clinton » pour un montant de 80 millions de dollars, destinés à l'éradication du braconnage des éléphants et du commerce d'ivoire. En conclusion, le Gabon a félicité l'UNOCA tout en encourageant son chef M. Abou Moussa, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies, à continuer d'œuvrer aux côtés des États membres du Comité dans la lutte contre le braconnage.

177. Le Comité a pris note de la réaffirmation de la disponibilité du Gabon pour une coopération plus forte entre tous les États de la sous-région. La délégation a recommandé : l'animation d'un mécanisme efficace d'échange d'informations, le renforcement des capacités des gardes forestiers, la création de mécanismes sous-régionaux permettant de développer la coordination entre les services techniquement compétents des États, des opérations conjointes de patrouille sous la coordination de la CEEAC, la création d'une force d'intervention rapide des gardes forestiers sous l'égide de la CEEAC, l'harmonisation des législations nationales en la matière, et l'organisation de séminaires et ateliers de renforcement de capacités par l'UNOCA et la CEEAC.

XII. Point d'information des entités ayant le statut d'observateurs auprès du Comité

Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale

178. Le Comité a suivi avec intérêt l'exposé du Directeur régional du Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale, qui a fait le point sur les activités menées par cette institution ces derniers mois. Il a mis en relief les différentes actions menées pour renforcer les capacités des États et des acteurs régionaux dans les domaines relevant du mandat du Centre. Dans ce chapitre, le Directeur régional du Centre a également salué la coopération avec les structures comme la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, CEEAC et UNOCA. Il mentionné, dans ce dernier cas, les résultats positifs obtenus à l'issue du séminaire de sensibilisation des journalistes d'Afrique centrale sur la paix, la sécurité et les droits de l'homme, conjointement organisé par l'UNOCA et le Centre, du 26 au 28 novembre à Douala (Cameroun). Cette rencontre a notamment débouché sur l'adoption d'une déclaration sur les « médias, la paix, la sécurité et les droits de l'homme en Afrique centrale » et la mise en place d'un forum sous-régional sur ces questions.

179. Le Centre a par ailleurs encouragé les États membres du Comité qui ne l'ont pas encore fait à ratifier les différents instruments gouvernant les droits de l'homme et la démocratie, afin de garantir un fonctionnement optimal de leurs infrastructures démocratiques.

¹ La lettre n'a pas été reproduite dans le présent document.

180. Le Comité a félicité le Directeur du Centre pour son exposé et accueilli favorablement sa disponibilité à continuer à apporter un appui nécessaire aux États dans leurs efforts de consolidation et de promotion des droits de l'homme et de la démocratie.

181. Le Comité a reconnu la nécessité de la coopération avec toutes les institutions sous-régionales, notamment la Communauté économique et monétaire des États de l'Afrique centrale.

XIII. Rapport du secrétariat de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale sur l'évolution institutionnelle des structures et mécanismes sous-régionaux de paix et de sécurité, ainsi que sur le développement de ses partenariats stratégiques

182. Le Comité a suivi avec intérêt la présentation du secrétariat général de la CEEAC sur l'évolution institutionnelle des structures et mécanismes sous-régionaux de paix et de sécurité, ainsi que le développement des partenariats stratégiques.

183. Le CEEAC a fait un exposé sur l'opérationnalisation de l'architecture de paix et de sécurité de l'Afrique centrale. Pour cela, elle a passé en revue les instruments juridiques (le Pacte de non-agression; le Pacte d'assistance mutuelle; le Protocole relatif au Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale; les Règlements intérieurs de la Commission de défense et de sécurité, de la Force multinationale de l'Afrique centrale et du Mécanisme d'alerte rapide de l'Afrique centrale et les organes décisionnels (la Conférence des chefs d'État et de gouvernement; le Conseil des ministres du Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale; et la Commission de défense et de sécurité).

184. Par la suite, elle a procédé à une évaluation des instruments de mise en œuvre et a noté un renforcement progressif de ces instruments, notamment : le Département de l'intégration humaine, de la paix, de la sécurité et de la stabilité; le Groupe d'analyse stratégique; la Direction des affaires politiques et du Mécanisme d'alerte rapide de l'Afrique centrale; la Force multinationale de l'Afrique centrale; la Direction de la sécurité humaine; et le Comité des Ambassadeurs.

185. Le Comité a favorablement accueilli ces développements, y compris le renforcement des partenariats stratégiques entre la CEEAC, l'Union africaine, les Nations Unies, ainsi que l'Union européenne en particulier à travers deux instruments : la Facilité de paix et le Programme d'appui à la paix et à la sécurité.

XIV. Discussions sur le thème spécifique retenu : l'Afrique centrale et la menace terroriste

186. Le Comité a suivi avec attention une présentation sur le thème spécifique retenu : l'Afrique centrale et la menace terroriste, faite par une représentante du Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme.

187. La représentante du Centre a indiqué que la situation sécuritaire dans la région de l'Afrique centrale était dominée par la violence et la terreur contre les civils commis lors de soulèvements armés à des fins politiques, idéologiques ou

identitaires tirant profit des vides institutionnels et de la fragilité des États. Cette situation est exacerbée par d'autres phénomènes dont notamment le narcoterrorisme, le braconnage, la piraterie maritime dans le golfe de Guinée, le banditisme sur les principaux systèmes fluviaux, les crimes rituels, les conflits tribaux ou claniques, le vol de bétail, la présence de forces armées rebelles, le trafic des armes légères et de petit calibre, l'exploitation illégale des ressources naturelles par différents groupes ou mouvements, l'apparition de divers groupes djihadistes ou extrémistes religieux, le blanchiment d'argent et l'implication d'acteurs externes qui profitent de l'instabilité persistante dans la région.

188. La région d'Afrique centrale est aussi menacée par le débordement des conflits dans les régions avoisinantes en particulier le conflit en Libye, au Darfour, en Somalie et au Mali, l'intérêt des acteurs extérieurs qui profitent de l'instabilité persistante dans la région, le blanchiment d'argent, l'immigration illégale, les personnes déplacées et les réfugiés, le trafic humain, effet de débordement des conflits dans les régions avoisinantes (en particulier la poursuite de conflits en Libye entre le Gouvernement et les milices armées, le conflit au Darfour, le conflit en Somalie et le conflit au Mali). L'extrême pauvreté, l'absence de l'autorité de l'État ou la faiblesse des institutions gouvernementales et la porosité des frontières étaient aussi des facteurs contribuant à cette instabilité.

189. La représentante du Centre a prévenu que la crise en République centrafricaine regroupait un certain nombre de ces facteurs et pourrait devenir une source potentielle de conflit et d'instabilité pour la région et ses pays limitrophes.

190. La représentante du Centre a ainsi fait une présentation au Comité des différents mouvements, groupes ou milices armés et des groupuscules terroristes présents en Afrique centrale ou dans ses régions avoisinantes avant d'offrir une série de recommandations touchant au renforcement des institutions et des capacités étatiques, la consolidation de la paix, le développement économique, l'autonomisation des femmes, la lutte contre le crime transnational organisé, la ratification des différents traités liés au contrôle des armes et à la non-prolifération.

191. Elle a appelé les États membres qui ne l'ont toujours pas fait à ratifier la Convention de l'Union africaine sur la prévention du terrorisme et à s'inspirer des bonnes pratiques dans le renforcement du contrôle des frontières. Les questions de l'insécurité maritime et du braconnage devraient être abordées durablement, les programmes déjà établis de désarmement et de réintégration d'anciens rebelles ou terroristes devraient être étendus et la mise en place de programmes de déradicalisation ciblant la jeunesse et la population carcérale devraient être élargie à tous les membres de l'Union africaine.

192. Suite à cette présentation, le Coordonnateur régional de la Stratégie des Nations Unies contre le terrorisme et la prolifération des armes de petit calibre a réitéré son plaidoyer en faveur d'un engagement politique et financier des États et des institutions sous-régionales de l'Afrique centrale pour une action efficace contre cette menace.

193. Le Comité a recommandé l'inscription, dans l'agenda des réunions des comités, des questions relatives à l'évolution des menaces terroristes et la mise en œuvre de la stratégie sous-régionales de son traitement.

XV. Examen de la situation financière du Comité : mise en œuvre de la Déclaration de Libreville par les États membres

194. Le Comité a félicité les deux États membres du Comité qui ont versé leurs contributions au fonds d'affectation spéciale et a lancé un appel aux États qui ne l'ont pas fait d'honorer leurs engagements.

195. Le Comité a noté que cette situation préjudiciable risque d'affecter son bon fonctionnement si des mesures énergiques ne sont pas prises par les États.

196. Le Comité a pris bonne note de l'engagement politique des États et les a encouragés à honorer leurs engagements, conformément à la Déclaration de Libreville.

XVI. Lieu et date de la prochaine réunion

197. Le Comité a décidé de tenir sa trente-huitième réunion ministérielle à Malabo. La délégation de la Guinée équatoriale a indiqué que les dates de la réunion seront communiquées au secrétariat par voie diplomatique.

XVII. Questions diverses

198. Le Comité a reconnu la nécessité d'établir dans ses futures réunions une liste exhaustive de tous les participants dans son rapport.

XVIII. Adoption du rapport de la trente-septième réunion ministérielle

199. Le Comité a adopté le présent rapport le 22 décembre 2013.

XIX. Motion de remerciements

200. Au nom du Comité, la motion de remerciements suivante a été lue par le Ministre camerounais des relations extérieures, Pierre Moukoko Mbonjo :

« Nous, représentants des États membres du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, réunis à l'occasion de la trente-septième réunion ministérielle du Comité, du 19 au 23 décembre 2013, à N'Djamena,

Réaffirmons notre attachement aux valeurs de paix, de sécurité et de stabilité si nécessaires à nos populations respectives et indispensables au développement socioéconomique de notre sous-région,

Saluons les efforts consentis par nos pays, individuellement et collectivement, en faveur de la paix, de la sécurité, de la stabilité et du développement,

Nous félicitons de l'atmosphère de convivialité, de fraternité et de confiance réciproque qui a prévalu tout au long de nos travaux,

Exprimons nos sincères remerciements et notre profonde gratitude à S. E. M. Idriss Deby Itno, Président de la République du Tchad, au Gouvernement et au peuple du Tchad, pour l'accueil chaleureux et les marques d'attention fraternelles dont nous avons été l'objet pendant notre séjour en République du Tchad. »

Pièce jointe I

Appel de N'Djamena

Adopté par le Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale

Nous,

**Ministres des affaires étrangères et chefs de délégation des États membres
du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de
sécurité en Afrique centrale;**

Réunis à N'Djamena, à l'occasion de la trente-septième Réunion ministérielle
dudit comité;

Préoccupés par la détérioration continue de la situation sécuritaire et
humanitaire, amplifiée par les confrontations intercommunautaires à caractère
religieux en République centrafricaine;

Considérant la décision du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine
du 17 juin 2013 en sa trois cent quatre-vingtième Réunion, créant la Mission
internationale de soutien en République centrafricaine sous conduite africaine
(MISCA);

Considérant le communiqué de la troisième Réunion du Groupe international
de contact sur la République centrafricaine, tenue à Bangui le 8 novembre 2013;

Réitérant notre ferme engagement à l'Accord de Libreville du 11 janvier 2013
et la Déclaration de N'Djamena du 18 avril 2013 comme fondement juridique de la
transition en République centrafricaine;

Nous référant à la Déclaration de Kigali du 23 août 2013;

Prenant en compte le risque de déstabilisation de l'ensemble de la sous-région
de l'Afrique centrale et de la transformation de la République centrafricaine en
sanctuaire des groupes armés, y compris l'Armée de résistance du Seigneur;

Nous nous déclarons profondément préoccupés par la situation politique,
sécuritaire et humanitaire en République centrafricaine;

Invitons tous les acteurs politiques centrafricains à respecter les engagements
contenus dans la Déclaration de N'Djamena et de sa feuille de route;

Lançons un appel à la poursuite du dialogue politique en vue de la tenue d'une
conférence nationale inclusive et encourageons les leaders religieux à poursuivre
leurs efforts de médiation et de conciliation entre les communautés chrétiennes et
musulmanes;

Condamnons toute instrumentalisation de la religion;

Condamnons fermement tous les actes de violence commis par les différents
groupes armés contre les populations civiles et contre les forces de la MISCA ainsi
que les forces françaises;

Réaffirmons l'engagement de nos États à appuyer le processus de transition en
République centrafricaine et invitons les États membres du Comité à s'impliquer
activement dans toutes les actions visant à la résolution de la crise centrafricaine;

Saluons l'adoption des résolutions 2121 (2013) et 2127 (2013) par le Conseil de sécurité des Nations Unies sur la République centrafricaine;

Lançons un appel à tous les États membres du Comité à contribuer de manière significative à la mise en place effective de la MISCA notamment par la mise à disposition des personnels requis et du soutien logistique;

Saluons le transfert d'autorité de la FOMAC à la MISCA intervenu le 19 décembre 2013;

Nous nous félicitons de l'engagement pris par le Rwanda et la République démocratique du Congo de contribuer en troupes à la MISCA;

Lançons également un appel aux partenaires multilatéraux et bilatéraux pour un appui financier et logistique conséquent à la situation humanitaire en République centrafricaine et à la MISCA et prenons note des dispositions contenues dans la résolution 2127 relative à l'organisation d'une conférence des donateurs;

Réitérons notre appel à tous les membres du Groupe international de contact, ainsi qu'au reste de la communauté internationale à tenir leurs engagements en apportant leur contribution au Fonds fiduciaire pour la République centrafricaine;

Exprimons notre gratitude à l'endroit des différents partenaires, notamment la France, les États-Unis d'Amérique et l'Union européenne qui soutiennent les efforts de stabilisation et de rétablissement de la paix et de la sécurité en République centrafricaine;

Exhortons la communauté internationale à continuer à accorder toute l'attention nécessaire à la situation en République centrafricaine et à en faire une priorité.

Fait à N'Djamena le 22 décembre 2013

Pièce jointe II

Liste générale des participants

Angola

<i>N°</i>	<i>Nom et prénoms</i>	<i>Fonction</i>
1	M. Alberto Cabongo	Conseiller/diplomate au Ministère des affaires étrangères
2	M ^{me} Maria Narcia Mateus Miguel	Diplomate, première Secrétaire au Ministère des affaires étrangères
3	M. Sebastião Francisco Domingos Cardoso	Chef de département, Chef supérieur de la police
4	M. Socrates Ntonta Wuta Mpolo	Inspecteur de police, Chef de section Afrique/Département coopération
5	M. Manuel Vieira Fonseca	Conseiller/Mission permanente de l'Angola auprès des Nations Unies
6	M. Kamaphlyka Vasco Afonso Mendes	Chef de répartition des organisations régionales africaines

Burundi

<i>N°</i>	<i>Nom et prénoms</i>	<i>Fonction</i>
7	M. Laurent Kavakure	Ministre des relations extérieures et de la coopération internationale
8	M. Zacharie Gahutu	Ambassadeur, Directeur général chargé des relations avec les organisations régionales et internationales et organisations non gouvernementales étrangères
9	M. Zénon Ndabeneze	Président de la Commission nationale permanente de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre

Cameroun

<i>N°</i>	<i>Nom et prénoms</i>	<i>Fonction</i>
10	M. Pierre Moukoko Mbonjo	Ministre des relations extérieures
11	M. Désiré Jean Claude Owono Menguele	Directeur a.i. des Nations Unies et de la coopération décentralisée au Ministère des relations extérieures
12	M. David Ewu Ngeme	Commissaire divisionnaire, Directeur de la sécurité publique à la délégation générale à la sûreté nationale
13	M. M. Bah Oumarou Sanda	Ambassadeur du Cameroun au Tchad

<i>N°</i>	<i>Nom et prénoms</i>	<i>Fonction</i>
14	M. Desire Houyang	Représentant de la Direction générale de la recherche extérieure
15	Lieutenant-colonel Abraham Bernard Onguene	Chef de Division Afrique, état-major des armées
16	M. René Njila	Ministre plénipotentiaire, Ambassadeur du Cameroun

République centrafricaine

<i>N°</i>	<i>Nom et prénoms</i>	<i>Fonction</i>
17	M ^{me} Léonie Banga Bothy	Ministre des affaires étrangères, de l'intégration africaine, de la Francophonie et des Centrafricains de l'étranger
18	Lieutenant-colonel Ismael Koagou	Chef de cabinet du Ministre délégué à la défense nationale
19	M ^{me} Corinne Goliatha	Chef de service de l'Organisation des Nations Unies au Ministère des affaires étrangères

Congo

<i>N°</i>	<i>Nom et prénoms</i>	<i>Fonction</i>
20	M. Basile Ikouebe	Ministre des affaires étrangères et de la coopération
21	M. Raymond Serge Bale	Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Représentant permanent de la République du Congo auprès des Nations Unies
22	M ^{me} Annick Yolande Lekaka	Directrice de l'Organisation des Nations Unies
23	M. Vouwala-Tchani Itoua	Attaché à la sécurité, sûreté et navigation maritime du Ministre délégué à la marine marchande

République démocratique du Congo

<i>N°</i>	<i>Nom et prénoms</i>	<i>Fonction</i>
24	M. Xavier-Honoré Tati	Directeur-Chef de service Afrique et Moyen-Orient
25	M. Silvère-Denis N'Sola-N'Koko	Chargé d'affaires à l'ambassade de la RDC au Tchad
26	M. Boncila Fabien Mata-Engai	Secrétaire à l'ambassade de la RDC au Tchad 2 ^e classe
27	M. Kenneth Enim Ampi	Société civile, RDC

Gabon

<i>N°</i>	<i>Nom et prénoms</i>	<i>Fonction</i>
28	M ^{me} Mireille Sarah Nzenze	Secrétaire générale adjointe du Ministère des affaires étrangères
29	M. Regis Onanga Ndiaye	Ministre Conseiller, Mission permanente du Gabon auprès des Nations Unies
30	Général Victor Mounanga A'Mateba	Conseiller au Ministère de l'intérieur, point focal national armes légères et de petit calibre
31	M. Fernand-Cyrille Yalis	Chef de Division Nations Unies
32	M ^{me} Murielle Cygride Nzinza	Chargée d'études au Ministère des affaires étrangères

Guinée équatoriale

<i>N°</i>	<i>Nom et prénoms</i>	<i>Fonction</i>
33	Colonel Santiago Mba Sima Engonga	Chef de la première Division chargée du personnel – état-major général des forces armées
34	M. Inocencio Essono Olo Nseng	Ingénieur technicien de télécommunications, Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale

Rwanda

<i>N°</i>	<i>Nom et prénoms</i>	<i>Fonction</i>
35	Sheikh Mussa Fazil Harerimana	Ministre de la sécurité intérieure du Rwanda
36	M. James Ngango	Directeur général au Ministère des affaires étrangères
37	M. Jean Damascène Rudasingwa	Présidence
38	M. Amandin Rugira	Ambassadeur du Rwanda en République démocratique du Congo
39	M. Isaïe Bagabo	Mission permanente du Rwanda auprès des Nations Unies à New York
40	M. Ruzindana Shambene	Société civile du Rwanda
41	Wilson Rwigamba	Directeur Afrique centrale et ouest, présidence du Rwanda

Tchad

<i>N°</i>	<i>Nom et prénoms</i>	<i>Fonction</i>
42	M. Moussa Faki Mahamat	Ministre des affaires étrangères et de l'intégration africaine
43	M. Mahamat Nil Abakar	Coordonnateur militaire au Ministère des affaires étrangères et de l'intégration africaine
44	M. Alex Ratebaye	Directeur des affaires juridiques au Ministère des affaires étrangères et de l'intégration africaine
45	M. Mahamat Bourma Djame	Point focal national
46	Lieutenant-colonel Samson Mianro	Directeur adjoint de la coopération militaire
47	M. Udar Dadem	Commissaire de police
48	M. Yaya Tahir	Commissaire de police INTERPOL
49	M. Le Gollee Nahim	Contrôleur général de la police
50	M. Saleh Souleyman	Interprète anglais-français
51	M. Kadingar Mayara	Interprète anglais-français
52	M. Legondje Mianbe	Interprète
53	M. Lazar Komandegal	Attaché de presse, Ministère des affaires étrangères

Communauté économique des États de l'Afrique centrale, Libreville

<i>N°</i>	<i>Nom et prénoms</i>	<i>Fonction</i>
54	Général Guy Pierre Garcia	Secrétaire général adjoint, Département intégration humaine, paix, sécurité, stabilité
55	M. Thierry Zang	Expert en armes légères et de petit calibre
56	M. Daniel Pascal Elono	Expert analyste Mécanisme d'alerte rapide en Afrique centrale/CEEAC
57	M. Loïc Moudouma	Expert, sûreté et sécurité maritime Force multinationale de l'Afrique centrale/CEEAC
58	M ^{me} Nounou Booto Meeti	Directrice de programme, Centre pour la paix, la sécurité et la prévention de la violence armée/CEEAC
59	M. Jean Claude Kabuiku	Administrateur de programme, Centre pour la paix, la sécurité et la prévention de la violence armée/CEEAC

Union africaine (N'Djamena)

<i>N°</i>	<i>Nom et prénoms</i>	<i>Fonction</i>
60	Ambassadeur Corentin Ki Doulaye	Représentant de l'Union africaine au Tchad

Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, Bangui

<i>N°</i>	<i>Nom et prénoms</i>	<i>Fonction</i>
61	M. Max-Williams Mourou	Conseiller, expert Commission de la CEMAC

Invités spéciaux

<i>N°</i>	<i>Nom et prénoms</i>	<i>Fonction</i>
62	M ^{me} Judith Van Der Merwe	Spécialiste de la lutte contre le terrorisme, Union africaine
63	Prof. Wullson Mvomo Ela , Coordonnateur régional lutte contre le terrorisme	Chargé d'études n° 1 DGSN, Directeur Centre de recherche EIFORCES

Département des affaires politiques

<i>N°</i>	<i>Nom et prénoms</i>	<i>Fonction</i>
64	M. Taye-Brook Zerihoun	Sous-Secrétaire général des Nations Unies pour les affaires politiques, Siège des Nations Unies

Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, Lomé

<i>N°</i>	<i>Nom et prénoms</i>	<i>Fonction</i>
65	M. Marco Kalbusch	Directeur

Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale, Yaoundé

<i>N°</i>	<i>Nom et prénoms</i>	<i>Fonction</i>
66	M. Agbessi Ahowanou	Représentant régional du Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale
67	M. Beramgoto Mougabe	Conseiller aux droits de l'homme a.i.

**Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine,
Bangui**

<i>N°</i>	<i>Nom et prénoms</i>	<i>Fonction</i>
68	M. Baboucarr-Blaise Ismaila Jagne	Directeur de cabinet

Secrétariat du Comité et Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale

<i>N°</i>	<i>Nom et prénoms</i>	<i>Fonction</i>
69	M. Abou Moussa	Représentant spécial du Secrétaire général/Chef d'UNOCA
70	M. Mamady Kouyate	Chef du Département des affaires politiques d'UNOCA
71	M. Norbert Ouendji	Responsable de l'information publique d'UNOCA
72	M. James Aji	Conseiller pour les affaires politiques d'UNOCA
73	M. Isam Taib	Conseiller pour les affaires politiques, Département des affaires politiques
74	M. Josaphat Misaguzo Balegamire	Conseiller en paix et développement, Bureau coordination de l'ONU/PNUD, Tchad
75	M ^{me} Ablavi Ayeh	Assistante administrative au Département des affaires politiques d'UNOCA
76	M. Willy Ndong Akoure	Responsable au Service approvisionnement d'UNOCA
